



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gouvernement

Question écrite n° 95082

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas interroge M. le Premier ministre sur les raisons pour lesquelles le nouveau Gouvernement ne compte plus de secrétaire d'État aux anciens combattants. Même si les prérogatives traditionnellement dévolues à ce dernier sont appelées à être désormais exercées par le ministre de la défense, il n'en demeure pas moins que cette suppression revêt une indéniable portée symbolique. Aussi l'union fédérale du Finistère de l'association des anciens combattants et victimes de guerre s'inquiète-t-elle fort légitimement de savoir si une telle évolution doit être interprétée comme le signe d'un désengagement croissant de l'État dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95082

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13215

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)